

DÉLIBÉRATION N°2022-12-04
Tracé de la vélomaritime dans la Commune

Conseil Municipal du 16 décembre 2022
Date de convocation : 9 décembre 2022 Date d'affichage : 10 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire,

Etaient présents :

Jean-Luc VERET, Maire – Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Maires-adjoints - Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Lysiane LE DUC DREAN, Éric POTIER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DELHINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés - Pouvoirs :

Pascale CLAUSER donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA
Philippe ONILLON, absent de 18h à 19h donne pouvoir à Jean CHANAL

Absente non-excusee :

Houria BADEK

Secrétaire de séance :

Catherine INNOCENT désignée à l'unanimité

Après avoir entendu Monsieur Cédric NOUVELOT, Madame Sophie SIMONNET, Madame Carole FRUGERE, Monsieur Rémi de la BRUYERE et Monsieur Éric DAGUET, représentants le Conseil Départemental, invités par le Conseil Municipal,

Initiées en 2014, les actions du Département en faveur du vélo ont été réaffirmées par l'adoption, le 5 février 2019, d'un nouveau plan vélo 2019-2025. Celui-ci a, notamment, pour objectif de développer un réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire départemental, dans le but de répondre aux attentes des usagers de modes de déplacements doux, mais aussi d'enrichir l'offre touristique du territoire.

Ainsi, 700 km d'itinéraires ont été définis dont un axe d'action concerne la réalisation d'un itinéraire continu sur l'ensemble des 120 km du littoral du Calvados. Inscrit au schéma européen, cet itinéraire ressort comme une priorité départementale. Le présent projet est inclus dans cet axe prioritaire et a pour objectif de créer un itinéraire cyclable continu le long de l'ensemble du littoral du Calvados. Cet axe structurant est également inscrit aux schémas cyclables régional, national et européen (eurovélo 4) sous le nom de « vélomaritime ».

Sur la Commune de VER-SUR-MER, la concrétisation de ces aménagements est prévue en deux temps :

- 1^{ère} phase : mise en place d'un itinéraire transitoire empruntant notamment des voies communales : il est effectif depuis juin 2021,
- 2^{ème} phase : mise en place d'un itinéraire définitif et réalisation des aménagements prévus pour juin 2023.

Afin de permettre au Département d'organiser la réalisation des travaux de la seconde phase, la Commune autorise le Département à réaliser, sur ses sols et voies communales, les aménagements listés ci-dessous :

DOMANIALITE	DEFINITION	TRAVAUX
Domaine public départemental	Rue de la rivière – RD 112B en agglomération	Maintien du plateau ralentisseur réalisé dans le cadre de l'itinéraire provisoire Pose de signalisation directionnelle vélomaritime horizontale et/ou verticale
Domaine public communal	Avenue de la Provence	Pose de signalisation directionnelle vélomaritime horizontale et/ou verticale
	Boulevard de la Plage	Mise en place d'un double sens cyclable : <ul style="list-style-type: none"> • Signalisation verticale de police • Marquage horizontal • Marquage de stationnements Pose de signalisation directionnelle vélomaritime horizontale et/ou verticale
	Avenue Louis Montrouge – Voie du Débarquement – Voie de la 50 ^{ème} division d'infanterie	Pose signalisation pédagogique « partageons la route » Pose de signalisation directionnelle vélomaritime horizontale et/ou verticale Pose d'un coussin berlinois Voie de la 50 ^{ème} division d'infanterie

Nota :

- Pour information, (hors champ de la présente convention), l'itinéraire définitif de la vélomaritime se prolongera vers ASNELLES sous forme de voie verte le long de la RD 514, hors agglomération.

- L'implantation précise du plateau et des coussins berlinois fera l'objet d'une réunion de piquetage.
- Pour mémoire (hors du champ de la présente convention) la Commune de VER SUR MER confirme sa désapprobation du trajet de la vélomaritime par la RD 112B , de GRAYE SUR MER à VER SUR MER, étroite, sinueuse avec un trafic à double sens par des véhicules dont la vitesse ne permet pas d'assurer toute la sécurité des vélos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte par :

13 voix POUR

2 voix CONTRE (Marie-Christine DELHINGER et Philippe ONILLON)

3 abstentions (Ludovic MAULNY, Marie-Laure PAIN et Jean CHANAL)

Le Maire,

Jean-Luc VERET



Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 décembre 2022

